



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre – LOT N°2

AIR LIQUIDE SANTE
Parc Cézanne 2 – Bâtiment G
290 avenue Galilée – CS 30361
13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 03
N°SIRET 379 369 465 00271

C - Objet de l'accord-cadre.

■ **Objet de l'accord-cadre :**

L'accord cadre a pour objet la fourniture d'oxygène médical, la fourniture de MEOPA (Mélange Equimolaire d'Oxygène et de Protoxyde d'Azote), la location des bouteilles nécessaires à son utilisation ainsi que sur les prestations permettant leur mise en œuvre ceci pour équiper les véhicules de secours du SDIS 42 conformément aux normes en vigueur.

Il est alloté comme suit :

Lot n° 1 : Oxygène médical
Lot n° 2 : MEOPA (Mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote)

Le présent avenant concerne le Lot n°1

■ **Date de la notification de l'accord cadre : 28/12/2020**

■ **Durée de l'accord cadre :**

La durée de l'accord cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 an, à compter de la notification du marché.

Sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 3 mois avant l'échéance annuelle, l'accord cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an soit une durée maximale de 4 ans.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial de l'accord-cadre :

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 48 500 € HT et un maximum de 112 000 € HT pour le lot 1 et un minimum de 1 000 € HT et un maximum de 8 000 € HT pour le lot 2, en application des articles R 2162-2 à R 2162-5 et R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique.

Les prix de l'accord cadre sont traités à prix unitaires, sur la base des prix unitaires renseignés dans le devis quantitatif (DQE) des 2 lots et des quantités réellement exécutées.

PROJET

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Les bouteilles de marque « PRESENCE » actuellement utilisées par le SDIS 42 dans le cadre de ce marché conviennent aux sapeurs-pompiers. Cependant, elles sont lourdes, volumineuses, s'accrochent mal sur les brancards et sont vouées à disparaître du catalogue du titulaire avant la fin du marché.

Dans le cadre de l'évolution de leur bouteille d'oxygène, la société Air liquide Santé met à disposition du SDIS 42 pour essai des nouvelles bouteilles « OYAN ». Elles sont beaucoup plus ergonomiques, avec une poignée de préhension facilitant son transport, une fixation sur les brancards beaucoup plus simple et stable, un alliage léger et avec une meilleure protection du manodétendeur intégré.

Le présent avenant a pour objet d'ajouter de nouvelles références au marché en cours afin de passer l'ensemble du parc du SDIS 42 en bouteilles oxygène médical « OYAN » au lieu de bouteilles « PRESENCE » qui ne seront plus disponibles. Ce transfert s'effectuera lors de l'inventaire prévu cet automne sur l'ensemble des sites et ce avant le 31/12/2022.

Seuls les prix unitaires des locations mensuelles des bouteilles sont impactés.

Le devis quantitatif estimatif valant BPU est ainsi modifié et les nouveaux montants et références unitaires du Devis Quantitatif Estimatif, objet du présent avenant, sont les suivants :

Location mensuelle B5 - OYAN	Référence RR0MF22	7 € HT par bouteille
Oxygène médical B5 - OYAN	Référence M1001S05F2A01	6,59 € HT la charge

Et

Location mensuelle B15 - OYAN	Référence RR0MF25	7 € HT par bouteille
Oxygène médical B15 - OYAN	Référence M1001M15F2A01	8,24 € HT la charge

Le présent avenant entrera en vigueur à sa date de notification.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n'a pas d'impact sur le montant maximum annuel de 112 000 € HT /an pour le lot 1.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(*Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.*)

A : , le

Signature
(*représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice*)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)